



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 6 octobre 2021

Indemnité REP/REP+ pour les AED : **SUD éducation dépose un recours au conseil d'État**

SUD éducation a porté une campagne visant à obtenir le versement de l'indemnité REP ou REP+ par les AED. Dans les établissements, plusieurs AED ont mené des actions collectives (grève, courrier, constitution de collectifs...). Le mouvement des AED de l'hiver dernier avait inscrit cette revendication dans les motifs de mobilisations.

Tous les personnels rémunérés par l'État dans les écoles, collèges et établissements publics perçoivent la prime REP/REP+, sauf les AED et les AESH. Cette injustice est d'autant plus flagrante que les AED et les AESH sont des personnels qui font partie intégrante de la communauté éducative, en contact permanent avec les élèves.

Au mois de janvier, SUD éducation a demandé au Premier ministre de modifier le décret de 2015 instaurant l'indemnité pour les personnels affectés en éducation prioritaire et de rajouter les AED dans les bénéficiaires, au motif qu'il y a une discrimination majeure envers des personnels placés dans une situation analogue à celle des autres agents affectés dans les établissements de l'éducation prioritaire.

Face au silence gardé par le Premier ministre, la fédération SUD éducation a déposé un recours auprès du Conseil d'État afin d'obtenir la modification du décret et que les AED bénéficient enfin de cette indemnité. SUD éducation défend, y compris devant les tribunaux, l'égalité des droits entre les personnels contractuels et titulaires.

SUD éducation revendique :

- la création d'un statut de fonctionnaire d'éducateur scolaire
- l'égalité de traitement entre les personnels quel que soit leur statut
- la perception de l'indemnité REP/REP+ par les AED.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

